



**L'Assemblée nationale qui devait avoir lieu lundi a été reportée pour le lundi 29 octobre faute de quorum. Seuls 43 députés et 13 sénateurs ont répondu présent à l'appel nominal, a appris Haiti Press Network.**

Les députés et les sénateurs ont été convoqués en séance extraordinaire le jeudi 11 octobre par le chef d'État Michel J. Martelly pour voter certains projets de lois.

C'est la deuxième fois que la séance a été reportée du fait que l'Assemblée n'a pas pu réunir la majorité des parlementaires.

« Après deux appels nominaux, il n'y a pas de quorum pour tenir la séance », a déclaré Le président du Grand Corps Dieuseul Simon Desras

Selon le Sénateur Desras , au terme des articles 104, 105, 106 et 107 de la constitution la convocation est constitutionnelle et que les parlementaires ont eux aussi une obligation constitutionnelle d'y répondre.

Le sénateur du département du Centre dit attendre les explications que les absentéistes vont donner aux parlementaires qui étaient présents et à leurs mandants.

Par ailleurs, le report de la séance était l'occasion pour le député de l'Artibonite Sadrack Dieudonné de questionner l'existence de cette majorité que l'exécutif dit détenir à la chambre basse.

Selon le député Sadrack, il n'y a aucune majorité présidentielle à la chambre des députés. « Cette dite majorité n'est que le produit des séries de propagande du pouvoir exécutif », a-t-il laissé entendre.

Le président de ce bloc majoritaire présidentiel Fritz Chery a réagi pour dénoncer les députés qui disent nier l'existence d'une majorité présidentielle à la chambre basse. Selon le député Chery, cette majorité proche du gouvernement existe bel et bien. Il dit toutefois déplorer le fait

des parlementaires ont boudé la séance qu'ils fassent partie de la majorité ou pas.

Rappelons qu'au terme d'une retraite de deux jours à l'hôtel de plage Indigo, les députés avaient constitué une majorité de 60 parlementaires favorables à l'exécutif: le bloc « Parlementaire pour la stabilité et le progrès ».

Au cours de la séance extraordinaire du lundi, les parlementaires devaient se pencher sur les projets de loi portant sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; la création, l'organisation et le fonctionnement du Fonds national pour l'éducation (FNE).

Selon certains parlementaires, la séance a été avortée à cause du point portant sur le choix des représentants du pouvoir législatif au Conseil électoral permanent (CEP).